



COMMISSION SPORTIVE (restreinte)
DU 4 OCTOBRE 2018 (par téléphone)

Membres présents : Maurice JOUBIN ; Jean-Yves LE DENMAT ; Michel ROLLAND.

JOURNEE DU 30 SEPTEMBRE 2018 :

***BOURBRIAC US 1 / LANNION FC 2, Coupe Région Bretagne
Dossier transmis par la commission technique CDA***

La commission,

Après étude des pièces du dossier

Prend note de la décision de la section technique Cda, section lois du jeu du 3 Octobre 2018

Qui dit que « la réserve est non recevable en la forme. La réserve n'a pas été posée lors de l'arrêt consécutif à la décision de l'arbitre. La réserve a été déposée à la mi-temps et l'exclusion du joueur est intervenue à la 27^{ème} minute ».

En conséquence la commission sportive valide le résultat

A savoir, Fc Lannion 2 qualifié en coupe de Bretagne et l'Us Bourbriac en Coupe A. Lemée

Le tirage réalisé le mardi 2/10/2010 reste donc en l'état.

Rappel : les présentes décisions de la commission départementale sportive des Côtes d'Armor sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district des Côtes d'Armor dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux et l'article 94 des règlements de la Lbf.

Le Président de la commission,
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,
Michel ROLLAND